

Ecole municipale de musique

Les cours

L'éveil musical accueille les plus jeunes enfants, âgés de 3 à 6 ans. Durant un cours collectif de $\frac{3}{4}$ d'heure, ils découvrent la musique et les instruments de façon ludique : écoute de mélodies, de sons et de rythmes de manière dynamique, sous forme de jeux.

La formation instrumentale est ouverte aux adultes et enfants à partir de 7 ans. Les professeurs lors de cours individuels d'1/2 heure apprennent aux élèves la pratique des instruments suivants : accordéon, batterie, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, guitare folk, harpe, piano, saxophone, trompette, violon et violoncelle.

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les enfants et les jeunes de moins de 15 ans, en cycle 1, mais elle est ouverte également aux plus de 16 ans et aux adultes car pour pouvoir jouer d'un instrument il est indispensable de savoir lire la musique ! Les cours collectifs ont une durée d'une heure, les enfants sont regroupés en fonction de leur niveau, il existe un cours réservé aux adultes.

Inscriptions

Les élèves ou leur représentant légal doivent obligatoirement remplir, chaque année scolaire, un dossier d'inscription à l'école municipale de musique.

Les ensembles

Les élèves disposant d'un certain niveau de pratique instrumentale peuvent rejoindre les ensembles instrumentaux afin de développer leur technique et d'apprendre à jouer en groupe. Cette pratique est gratuite.

- L'atelier "Musiques Actuelles"
- L'atelier "Musiques Actuelles Junior"
- L'atelier d'improvisation
- L'ensemble "Appassionato"

Tarifs

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. La facturation est faite à chaque trimestre échu.

Participations familiales par trimestre :

LIBELLE	TARIF LIANCOURTOIS	TARIF EXTERIEURS
Cours de formation musicale	48,81 €	78,10 €
Cours de formation instrumentale 1er cycle (30 minutes)	55,86 €	89,38 €
Cours de formation instrumentale 2ème cycle (45 minutes)	83,79 €	134,07 €
Location d'instrument	53,77 €	86,03 €
Eveil musical	48,81 €	78,10 €

Un tarif dégressif en fonction des ressources est appliqué pour les familles domiciliées à Liancourt.

Directrice : Christine PINON

Ecole municipale de musique - Centre culturel Alexandre Urbain

5 avenue du Général Leclerc
60140 LIANCOURT
France

[03 44 32 38 20](tel:0344323820)

À télécharger

Fichier

[Règlement intérieur de l'école municipale de musique \(.pdf - 414.79 Ko\)](#)